



Demande de duplicata de facture

Par **rdvark17**, le **05/05/2015** à **13:05**

Bonjour,

Suite au chaos dû à une incendie chez moi, j'ai perdu plusieurs factures d'achats effectués en 2014. Pour ma déclaration d'impôts j'ai besoin de ces pièces, que je rassemble peu à peu grâce à des mails et des coups de téléphone aux fournisseurs, basés sur les informations contenues sur mes relevés de cartes. Je leur fournis la date et le montant de l'achat.

Tout le monde répond positivement à mes demandes, sauf IKEA, pour un achat de presque 500 euros. Il disent que sans numéro de ticket de caisse, ils ne peuvent rien pour moi. Vu les réponses des autres, et l'informatisation sophistiquée de cette chaîne de magasins, je reste dubitatif.

Ma question: est-ce qu'un vendeur est obligé de fournir un duplicata de facture au client? Si oui, comment procéder pour l'obtenir?

Merci.